Jégard Créatis C
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION ISATIS

20 rue Pasteur
94270 LE KREMLIN BICÊTRE

SIREN : 383 247 533
APE : 8710A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

ASSOCIATION ISATIS

20 rue Pasteur
94270 LE KREMLIN BICÊTRE

SIREN : 383 247 533
APE : 8710A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ISATIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code du commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les traitements comptables des fonds propres et des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et du règlement 2019-04 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Jégard Créatis

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Jégard Créatis

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Catherine SAGE
(c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 14/06/2022 16:23:27
Signé avec le code à usage
unique : 687673

Catherine SAGE
Associée

ASSOCIATION ISATIS

BILAN ACTIF au 31/12/2021

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	199 332	183 315	16 017	20 802
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 541 162	1 237 007	304 155	359 539
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 451 967	7 648 823	1 803 144	1 827 306
Autres immobilisations corporelles	16 254 081	13 649 461	2 604 620	2 526 150
Immobilisations corporelles en cours	62 080		62 080	62 080
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	118 860		118 860	119 210
Total I	**27 627 482**	**22 718 606**	**4 908 876**	**4 915 086**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	99 629		99 629	160 453
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 788 088	283 734	7 504 354	8 223 196
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 703 262		1 703 262	1 442 199
Valeurs mobilières de placement	340		340	340
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 201 724		4 201 724	11 042 579
Charges constatées d'avance	398 220		398 220	254 072
Total II	**14 191 263**	**283 734**	**13 907 529**	**21 122 837**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**41 818 745**	**23 002 340**	**18 816 405**	**26 037 923**

ASSOCIATION ISATIS

BILAN PASSIF au 31/12/2021

BILAN PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	7 357 628	7 357 628
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 043 836	3 948 276
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*4 043 836*	*3 948 276*
Autres	107 893	107 893
Report à nouveau	-9 538 045	-11 045 309
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*-4 850 424*	*-5 592 806*
Excédent ou déficit de l'exercice	-887 671	1 602 823
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*-866 948*	*747 321*
Situation nette (sous total)	**1 083 641**	**1 971 312**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	577 646	532 327
Provisions réglementées	352 520	352 520
Total I	**2 013 807**	**2 856 159**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 455 293	1 526 643
Total II	**1 455 293**	**1 526 643**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	76 393	66 393
Provisions pour charges	1 053 222	952 417
Total III	**1 129 615**	**1 018 810**
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 631	3 019 957
Emprunts et dettes financières diverses	1 713 972	1 741 617
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 719	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 425 293	3 514 638
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	8 334 141	11 639 716
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	545 513	530 418
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	171 421	189 964
Total IV	**14 217 690**	**20 636 310**
Ecarts de conversion Passif (V) X X		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V) X X	**18 816 405**	**26 037 923**

ASSOCIATION ISATIS

COMPTE DE RESULTAT Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	463 624	456 733
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,	*392 924*	*390 013*
Produits de tiers financeurs / Dotations et produits de tarification		
Concours publics et subventions d'exploitation	64 882 043	65 020 984
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,	*64 546 794*	*64 140 778*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	100 566	31 185
Utilisations des fonds dédiés	273 596	248 301
Autres produits	1 514 457	360 753
Total I	**67 234 286**	**66 117 956**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	25 090 310	25 015 360
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 286 201	2 934 666
Salaires et traitements	26 311 240	24 852 739
Charges sociales	11 437 084	9 740 202
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 565 661	1 762 472
Dotations aux provisions	175 606	
Reports en fonds dédiés	198 844	56 123
Autres charges	113 789	183 480
Total II	**68 178 735**	**64 545 042**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-944 449**	**1 572 914**

Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun	1 217 158	1 220 172
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**0**	**0**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 455	1 751
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**1 455**	**1 751**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-1 455**	**-1 751**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-945 904**	**1 571 163**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 703 974	2 102 689
Sur opérations en capital	78 839	58 185
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**3 782 813**	**2 160 874**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 724 580	2 129 214
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**3 724 580**	**2 129 214**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**58 233**	**31 660**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**71 017 099**	**68 278 830**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**71 904 770**	**66 676 007**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-887 671**	**1 602 823**
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*-866 948*	*747 321*
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASSOCIATION ISATIS
20 rue Pasteur
94270 KREMLIN BICETRE

ANNEXE

Table des matières

1 Préambule 3
2 Présentation de L'entité et de ses activités 3
2.1 Présentation de l'entité 3
2.2 Faits significatifs 3
3 Règles et méthodes comptables 4
3.1 Principes comptables 4
3.2 Evènements postérieurs à la clôture 4
3.3 Changements de méthodes comptables 4
3.4 Principales méthodes utilisées 5
3.4.1 Agrégation des comptes annuels 5
3.4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 6
3.4.3 Créances et dettes 6
3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) 6
3.4.5 Provisions pour risques et charges 6
3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables 6
3.4.7 Provisions réglementées 6
3.4.8 Indemnités de fin de carrière 7
4 Informations relatives au bilan 8
4.1 Actif 8
4.1.1 Tableau des immobilisations 8
4.1.2 Tableau des dépréciations 10
4.1.3 Etat des créances 10
4.1.4 Détail des produits à recevoir 11
4.1.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement 11
4.1.6 Détail des charges constatées d'avance 11
4.2 Passif 12
4.2.1 Variation des fonds propres 12
4.2.2 Report à nouveau 13
4.2.3 Détermination du résultat effectif global 13

4.2.4 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements 14
4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets 15
4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges 15
4.2.7 Etat des dettes 16
4.2.8 Détail des charges à payer 17
4.2.9 Détail des produits constatés d'avance 17
5 Informations relatives au compte de résultat 18
5.1 Présentation du compte de résultat 18
5.2 Détail des financements publics 19
5.3 Charges et produits exceptionnels 19
5.4 Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie 20
6 Autres informations 20
6.1 Contributions volontaires en nature 20
6.2 Transactions effectuées avec des contreparties 20
6.3 Engagements hors bilan 21
6.3.1 Engagements financiers 21
6.3.2 Dettes garanties par des suretés réelles 21
6.4 Effectif moyen 22
6.5 Honoraires du commissaire aux comptes 22
6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants 22

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 18 816 405 €
- Total du compte de résultat (produits) : 71 017 099 €
- Résultat de l'exercice : - 887 671 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

Association de la loi de 1901 créée en 1989, L'Association ISATIS gère aujourd'hui un ensemble diversifié et innovant d'établissements et de services à but non lucratif pour personnes âgées :

- des hébergements pour personnes âgées dépendantes : 16 EHPAD, situés majoritairement en Île-de-France, ainsi qu'en Bretagne (à Rennes) et dans le Centre (à Tours et Bourges),
- des structures favorisant le maintien à domicile et l'aide aux aidants : à Paris, un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et deux accueils de jour thérapeutiques pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- des logements diversifiés et adaptés aux besoins des personnes âgées : une unité de vie de 22 places dans un immeuble d'habitation parisien du 15e arrondissement et un établissement pour personnes âgées de 23 studios à proximité d'un EHPAD

Soucieuse de répondre à la différenciation des besoins des personnes âgées, ISATIS gère ainsi une palette d'établissements et de services destinés à conforter le maintien à domicile et à offrir des formules d'hébergement adapté. Son expertise s'est développée dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés : un EHPAD dédié, des accueils de jour, la création de PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) au sein de plusieurs établissements.
Par ailleurs, ISATIS a développé un bureau d'études et de conseil en gérontologie. Les collectivités locales, les organismes HLM et les autres associations peuvent y recourir pour concevoir, réaliser et adapter les équipements pour personnes âgées.
Dans le cadre de son modèle associatif, ISATIS favorise les liens entre les instances décisionnelles, la direction générale et les cadres dirigeants des établissements. Elle consacre une attention prioritaire à la formation et à la qualification de ses salariés.

2.2 Faits significatifs

La période de l'année 2021 est toujours marquée par la pandémie COVID-19, qui a nécessité des dispositions pour faire face aux besoins des établissements et services, générant un impact financier.

Dans ce contexte inédit, d'adaptation constante des établissements et services pour préserver la sécurité des résidents et des personnels, la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, et préserver l'équilibre financier de l'ensemble de l'Association, a pu être maintenue.

Dans ce cadre, l'Association a pu rembourser le Prêt Garanti par l'Etat de 3 000 000 € ainsi que les reports d'échéances vis-à-vis des organismes sociaux (URSSAF, Retraite) et fiscaux (Taxe sur les salaires).

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Les ARS notifient des décisions budgétaires modificatives pour l'exercice 2021 postérieurement à la clôture. Elles comportent des compléments de compensation de recettes pour les établissements qui ont connu des difficultés d'occupation.

3.3 Changements de méthodes comptables

L'application du règlement 2018-06 et 2019-04 a entrainé des changements de présentation au niveau du bilan et du compte de résultat et de l'annexe en 2020.

Aucun autre changement de méthode comptable n'est intervenu en 2021.

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Les établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire :

- EHPAD "Les Fioretti" à Bourges (18)
- EHPAD "Les Maisons de la Touche" à Rennes (35)
- EHPAD "La Maison des Ateliers" à Rennes (35)
- EHPAD "La Source" à Tours (37)
- EHPAD "La Pirandelle" à Paris 13ème
- EHPAD "La Villa Danielle Torelli" à Paris 15ème (75)
- PETITE UNITE DE VIE « La Nouvelle Maison » à Paris 15ème (75)
- EHPAD "La Forestière" à Arbonne-La-Forêt (77)
- EHPAD "La Résidence" à Vernouillet (78)
- EHPAD "La Citadine" à Massy (91)
- EHPAD "Sainte-Marthe" à Bois-Colombes (92)
- EHPAD "La Maison des Poètes" à Malakoff (92)
- EHPAD "La Maison des Lumières" à Saint-Denis (93)
- EHPAD "La Maison du Soleil" à Aubervilliers (93)
- EHPAD "La Maison des Vergers" à Montreuil (93)
- EHPAD "La Maison de la Bièvre" à Cachan (94)
- EHPAD "Résidence Simone VEIL" à Maisons-Alfort (94)
- SSIAD à Paris 13ème (75)
- ACCUEIL DE JOUR "Mémoire Plus" à Paris 15ème (75)
- ACCUEIL DE JOUR "Les Portes du Sud" à Paris 13ème (75)

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.4 détaille les résultats par établissement.

3.4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	3 à 5 ans
Logiciel	2 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Agencements et aménagements divers	7 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

3.4.5 Provisions pour risques et charges

Elles concernent des litiges en cours ou des charges non encore certaines à la date de la clôture de l'exercice.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

3.4.7 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS

- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS

- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.4.8 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées. L'engagement a été calculé selon la méthode rétrospective au prorata temporis et évalué à 1 014 459 €.

L'engagement pour IFC est évalué selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 62 ans
- Rotation du personnel : 13,95%
- Espérance de vie : selon table de mortalité INSEE 2014-2016
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 0,6%
- Taux de charges sociales retenu : 55 %.

La dotation de l'année s'élève à 100 805 €.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	199 332,29				199 332,29
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 374 596,35	170 103,30	3 537,43		1 541 162,22
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**1 573 928,64**	**170 103,30**	**3 537,43**		**1 740 494,51**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	864 154,75	51 007,69			915 162,44
Installations générales, aménagements divers	7 746 501,82	531 849,14			8 278 350,96
Matériel de tranport	264 868,24		17 799,64		247 068,60
Matériel de bureau et informatique	2 270 266,31	196 039,94	12 849,53		2 453 456,72
Mobilier	4 065 544,78	104 063,02			4 169 607,80
Autres immobilisations corporelles	9 147 235,04	497 049,20	1 883,40		9 642 400,84
Immobilisations corporelles en cours	62 080,37	652,10	652,10		62 080,37
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	**24 420 651,31**	**1 380 661,09**	**33 184,67**		**25 768 127,73**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	119 209,71	2 406,91	2 756,80		118 859,82
TOTAL (III)	**119 209,71**	**2 406,91**	**2 756,80**		**118 859,82**
TOTAL (I+II+III)	**26 113 789,66**	**1 553 171,30**	**39 478,90**		**27 627 482,06**

- ***Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :***

L'année 2021 se caractérise par un niveau d'investissement courant par rapport à l'année 2020.

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	178 530,75	4 784,20			183 314,95
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 015 057,85	225 486,54	3 537,43		1 237 006,96
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	**1 193 588,60**	**230 270,74**	**3 537,43**		**1 420 321,91**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques matériel et outillage	710 977,77	48 154,35			759 132,12
Installations générales, aménagements divers	6 276 144,29	428 858,30			6 705 002,59
Matériel de tranport	241 335,19	10 970,98	17 799,64		234 506,53
Matériel de bureau et informatique	2 017 023,57	131 517,78	12 849,53		2 135 691,82
Mobilier	3 507 048,08	156 272,47			3 663 320,55
Autres immobilisations corporelles	7 252 586,44	549 927,82	1 883,40		7 800 630,86
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	**20 005 115,34**	**1 325 701,70**	**32 532,57**		**21 298 284,47**
TOTAL (I+II+III)	**21 198 703,94**	**1 555 972,44**	**36 070,00**		**22 718 606,38**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle		1 555 972,44			

4.1.2 Tableau des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Solde début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde en fin d'exercice
DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
Dont Donations temporaires d'usufruit				
- corporelles				
Dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	308 362,03	9 687,94	34 315,50	283 734,47
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres dépréciations				
TOTAL	**308 362,03**	**9 687,94**	**34 315,50**	**283 734,47**
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financière				
- exceptionnelle				

4.1.3 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	118 859,82		118 859,82
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	7 788 088,05	7 788 088,05	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	1 703 262,33	1 703 262,33	
Charges constatées d'avance	398 220,34	398 220,34	
TOTAL	**10 008 430,54**	**9 889 570,72**	**118 859,82**
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.4 Détail des produits à recevoir

Détail des produits	Montants
Factures à établir	600 304,80
Remboursement de formation	78 925,86
Sommes à recevoir de l'Etat	203 494,49
Autres produits à recevoir	115 044,69
TOTAL	997 769,84

4.1.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Valeurs mobilières	339,58	339,58		
Total	**339,58**	**339,58**	-	-

4.1.6 Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges	Montants
Assurances	4 957,33
Maintenance	246 254,07
Abonnements	25 130,42
Honoraires	5 524,15
Loyers	116 354,37
TOTAL	398 220,34

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT	MODIFICATION AUTORITE	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
FONDS PROPRES						
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	**7 357 628,46**					**7 357 628,46**
Statutaires						
Complémentaires						
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise						
Statutaires						
Complémentaires						
Ecarts de réévaluation						
Réserves	**4 056 169,29**	**95 559,81**				**4 151 729,10**
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	3 948 276,27	95 559,81				**4 043 836,08**
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*3 948 276,27*	*95 559,81*				**4 043 836,08**
Autres	107 893,02					**107 893,02**
Report à nouveau	**-11 045 308,82**	**1 507 263,46**				**-9 538 045,36**
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	-5 592 806,40	742 382,41				**-4 850 423,99**
Excédent ou déficit de l'exercice	**1 602 823,27**	**-1 602 823,27**			**887 671,48**	**-887 671,48**
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	747 321,00	-747 321,00			866 948,15	**-866 948,15**
Autres fonds propres/fonds associatifs						
Avances conditionnées						
Autres : à préciser						
Foonds associatifs avec droit de reprise						
Apports						
Legs et donations						
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée						
SITUATION NETTE (I)	**1 971 312,20**	**0,00**			**887 671,48**	**1 083 640,72**
Fonds propres consomptibles						
Subventions d'investissement	532 327,15			122 658,00	77 339,18	**577 645,97**
Provisions réglementées	352 519,91					**352 519,91**
TOTAL (II)	**884 847,06**			**122 658,00**	**77 339,18**	**930 165,88**
TOTAL (I+II)	**2 856 159,26**	**0,00**		**122 658,00**	**965 010,66**	**2 013 806,60**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle						

4.2.2 Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	-5 452 502,42		764 881,05	-4 687 621,37
Dépenses refusées	0,00			0,00
Report à nouveau sous contrôle de tiers				
Report à nouveau	-5 592 806,40		742 382,41	-4 850 423,99
Charges rejetées				
Charges dont la prise en compte est différée	0,00			0,00
TOTAL	**-11 045 308,82**	**0,00**	**1 507 263,46**	**-9 538 045,36**

4.2.3 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1		
		Approuvé	**Retraitements**	**Retraité**
RESULTAT COMPTABLE	-887 671,48	1 602 823,27		1 602 823,27
Reprise du résultat antérieur	136 749,43	151 156,09		151 156,09
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-750 922,05	1 753 979,36		1 753 979,36
Dont résultat effectif sous gestion propre	-20 723,33	855 502,00		855 502,00
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-730 198,72	747 321,27		747 321,27

4.2.4 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable N	Reprises excédents ou déficits antérieurs	Variation CP	Autres ajustements	Résultat administratif à affecter
LES FIORETTI	305 267,57	-37 466,83			267 800,74
LES MAISONS DE LA TOUCHE	100 411,73	-18 820,00			81 591,73
LA MAISON DES ATELIERS	-87 707,39				-87 707,39
LA SOURCE	75 782,25				75 782,25
LA PIRANDELLE	-6 107,10				-6 107,10
VILLA DANIELLE TORELLI	243 284,98				243 284,98
NOUVELLE MAISON	-60 532,62				-60 532,62
LA FORESTIERE	-151 697,89	11 545,41			-140 152,48
LA RESIDENCE	-156 464,28				-156 464,28
LA CITADINE	75 246,44				75 246,44
SAINTE MARTHE	-142 483,28	-43 000,00			-185 483,28
LA MAISON DES POETES	47 099,39				47 099,39
LA MAISON DES LUMIERES	-29 387,13				-29 387,13
LA MAISON DU SOLEIL	81 666,58				81 666,58
LA MAISON DES VERGERS	-463 681,87				-463 681,87
LA MAISON DE LA BIEVRE	-811 118,20				-811 118,20
RESIDENCE SIMONE VEIL	-172 644,45				-172 644,45
SSIAD	337 002,76	184 190,83			521 193,59
MÉMOIRE PLUS	-10 906,99	13 600,00			2 693,01
LES PORTES DU SUD	-39 978,65	26 700,02			-13 278,63
Total gestion contrôlée	**-866 948,15**	**136 749,43**	**0,00**	**0,00**	**-730 198,72**

4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	1 526 643,08	198 844,31	273 595,73	0,00	-3 402,00	1 455 293,66	

4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	olde début exercic	Changement de méhtode	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
	Approuvé				
Provisions pour risques	66 393,13		10 000,00		76 393,13
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similiaires	913 654,58		142 961,01	42 156,50	1 014 459,09
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir					
Autres provisions pour charges	38 762,74				38 762,74
TOTAL	**1 018 810,45**		**152 961,01**	**42 156,50**	**1 129 614,96**
Dont dotations et reprises:					
- d'exploitation			152 961,01	42 156,50	
- financière					
- exceptionnelle					
Ecart : dotations et reprise sur legs ou donations en compensation des produ					

4.2.7 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 630,80	3 326,15	13 304,65	
Emprunts et dettes financières divers (1)	1 713 971,58	1 574 214,13	111 691,52	28 065,93
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 718,67	10 718,67		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 425 292,57	3 425 292,57		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	8 334 141,99	8 334 141,99		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	545 513,26	545 513,26		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	171 420,54	171 420,54		
TOTAL	**14 217 689,41**	**14 064 627,31**	**124 996,17**	**28 065,93**
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 042 341,79			

4.2.8 Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	491 989,21
2) Dettes concernant les congés payés	3 259 630,33
3) Personnel - Autres charges à payer (précarité, Grand Age)	345 900,07
4) Organismes sociaux (IJSS)	110 410,06
5) Etat - Autres charges à payer	16 511,20
6) Autres charges à payer	28,00
TOTAL	4 224 468,87

4.2.9 Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits	Montants
Location copieurs	79 004,88
Subventions	92 415,66
TOTAL	171 420,54

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Présentation du compte de résultat

	2021	2020
Produits d'exploitation	66 960 691,13	65 869 655,22
Utilisation des fonds dédiés	273 595,75	248 300,99
Total des produits d'exploitation	67 234 286,88	66 117 956,21
Charges d'exploitation	67 979 890,94	64 488 919,04
Report en fonds dédiés	198 844,31	56 123,04
Total des charges d'exploitation	68 178 735,25	64 545 042,08
Résultat d'exploitation	-944 448,37	1 572 914,13
Résultat financier	-1 454,65	-1 751,09
Résultat exceptionnel	58 231,54	31 660,23
Impôt sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur les ressources affectées		
Excédent ou déficit	**-887 671,48**	**1 602 823,27**

5.2 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Région	CAF	Autres (1)	Total
Concours publics			38 816 614,76	25 730 179,57			64 546 794,33
Subventions d'exploitation			51 922,55			283 326,15	335 248,70
Subventions d'investissements			121 158,00			1 500,00	122 658,00
TOTAL	-	-	38 989 695,31	25 730 179,57	-	284 826,15	65 004 701,03

(1) : Fondation de France, AGIRC-ARRCO, Pôle emploi (CUI, Emploi Franc), CPAM, ASP (Chômage partiel).

5.3 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Réaffectation des surcoûts Covid	3 723 843,36
Amendes et pénalités	-
Divers	737,77
TOTAL	3 724 581,13

Détail des produits	Montants
Réaffectation des surcoûts Covid	3 703 973,49
Quote-part des subventions	77 339,18
Divers	1 500,00
TOTAL	3 782 812,67

RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 231,54

5.4 Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'art. 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	
CHARGES	**Montants**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs et donations.	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	-

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2020. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

6.2 Transactions effectuées avec des contreparties

L'entité n'a pas effectué avec des personnes physiques ou morales, dénommées contrepartie, des transactions courantes non conclues à des conditions normales.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit part à moins d'un an part à plus d'un an et moins de 5 ans part à plus de cinq ans b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer) - crédit bail mobilier - crédit bail immobilier c) cautions données	
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues b) réservation de lits	

6.3.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Dettes garantie	Nature de la garantie	Montant

6.4 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	71,33	
Non cadres	754,19	
TOTAL	825,52	-

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 60 564 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

- **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 155 591 €.